Cahier des charges de la Commission des Finances (CF)

La Commission des finances (CF) gère tous les domaines de la comptabilité financière et analytique. Il s'agit à la fois d'une Commission de surveillance et d'une Commission spécialisée. Son domaine de surveillance couvre l'ensemble des secteurs : finances, comptabilité de l'entreprise, assurances sociales, paiement des salaires et remboursement des frais.
Le Président est membre de la Direction. Il est responsable de la réalisation et de la consolidation durablement saine de la situation financière de l'Union.

La Commission des finances est responsable de:

- Contrôle technique et pratique ainsi que clarification des dépenses réalisées par l'Union ou le Centre de formation
- Mise en œuvre des compétences, des devoirs et des droits définis dans le Règlement financier
- Etablissement d'un plan financier annuel
- Conseils sur le processus budgétaire lié à l'Union et au Centre de formation
- Vérification périodique du respect du budget
- Indication préalable d'une évolution financière positive et négative des finances de l'Union

Le Président de l'Administration des finances est chargé, conjointement avec le département de la comptabilité, de:

- Comptabilité transparente conformément aux art. 964 à 967 du CO
- Bonne tenue de la comptabilité
- Décompte avec la taxe sur la valeur ajoutée fédérale
- Paiement des salaires des employés, des auxiliaires, des membres des commissions, des enseignants et des instructeurs
- Décompte avec les partenaires des assurances sociales
- Mise à disposition dans les délais impartis des documents de clôture pour la révision
- Comptabilité d'exploitation transparente et en temps utile
- Comptes d'exploitation conformément aux dispositions légales liées à la formation continue et aux cours inter-entreprises
- Assure également le suivi de la liquidité

La Commission des finances accomplit les tâches suivantes :

- Révision annuelle et détermination des bases pour l'élaboration du budget dans le cadre de l'Union ainsi que dans le Centre de formation
- Révision annuelle et suivi des investissements
- Contrôles annuels des prêts hypothécaires et des titres de placement
- Prise de position périodique sur les états financiers trimestriels par la Direction et le Comité (cela peut avoir lieu verbalement dans le cadre de séances de la Direction)
- Conseils dans toutes les questions d'ordre financier relatives à la formation, à l'Union, aux Commissions ainsi qu'aux affaires d'intérêt et de marché monétaire
- Prise de position sur les états financiers annuels par la Direction et le Comité
- Rapports dans le bulletin sur le budget et les comptes annuels
- Elle entretient le contact avec les banques
- Elle maintient le contact avec l'Organe de révision

Dans le cadre de ce mandat, le Président de la Commission se voit confier les tâches, devoirs et droits suivants:

Tâches et devoirs

- Gestion de la Commission sur les plans professionnels et personnels
- Contact avec les employés, les Commissions, les membres de l'Union, les clients, les fournisseurs, les banques et les administrations
- Participation aux séances de la Direction et du Comité
- Établissement de rapports à la Direction et au Comité
- Élaboration du rapport annuel pour l'Assemblée générale

Compétences et droits

- Le Président de la Commission signe avec sa signature individuelle une simple correspondance et des invitations
- Le Président de la Commission signe collectivement à deux les documents juridiques conformément à l'article 17 b) 4 des statuts
- Le Président de la Commission représente l'Union à l'égard des tiers pour les questions financières
- Le Président de la Commission représente, vis-à-vis de l'extérieur, l'Union au nom du Président ou du Vice-Président ou en délégation
- Si nécessaire et après concertation avec la Direction, des experts peuvent être consultés
- Dans des cas particuliers, il peut désigner un représentant pour les opérations simples